



CENTRE DE FORMATION
DE L'ARTISANAT



Actualisation : Habilitation électrique pour non- électricien*

Délibération 51/CP du
10 mai 1989*

Objectif général

Vérifier l'adéquation des habilitations obtenues dans le passé avec les activités électriques à risques

Compétences acquises

- Pour l'intervenant non électricien revoir ou connaître les règles de sécurité de l'habilitation H0 ou BO
- Pour le chargé d'intervention élémentaire réalisant de petits travaux électriques, revoir ou connaître les règles de sécurité de l'habilitation BS

Pour qui

Artisan, chef d'entreprise, salarié ou porteur de projet

Contenu de la formation

Partie théorique

- Les installations électriques et généralités
- Les risques liés à l'électricité et les conséquences
- La réglementation et les responsabilités encourues
- Les situations d'urgence
- L'habilitation électrique
- Les mesures de protection

Partie pratique

- Mise en situation pratique : risques face au tableau électrique général

*Délibération relative aux mesures particulières de protection des travailleurs dans les établissements qui mettent en œuvre des courants électriques (CTNC)

Modalités pédagogiques

- Animation à l'aide de supports pédagogiques, d'échanges à partir de cas concrets
- Un livret technique est remis à chaque Validation
- Test d'évaluation : un questionnaire de connaissance permet au formateur de délivrer en fin de formation un avis d'habilitation électrique
- Remise d'une attestation de formation validant les compétences acquises

Lieux

- Centre de formation de l'artisanat à Nouville
- Antennes de la CMA de Koné, La Foa et Poindimié

Prérequis

Personnel non électricien dont l'habilitation électrique remonte à 3 ans ou dont le suivi annuel montre une évolution des opérations

 8 heures – 1 jours

 7 h 30 / 16 h 30

 5 à 8 stagiaires

 19 950 XPF *
28 500 XPF

*Prix pour le chef d'entreprise artisanale

Formateur

Professionnel expérimenté, diplômé intervenant en électricité et de la prévention des risques électriques